

GÉRER LA CRISE DES RÉFUGIÉS

GRÈCE: ÉTAT DES LIEUX

Pour gérer efficacement la pression que les flux migratoires exercent à la frontière extérieure partagée de l'espace Schengen, il faut que tous les États membres soient responsables et solidaires. S'agissant de frontières extérieures communes soumises à une pression particulière, il est capital de mettre pleinement en œuvre deux mesures phares: l'approche des «centres de crise» et le programme de relocalisation – qui comprennent le relevé d'empreintes digitales de tous les migrants, la sélection et la relocalisation rapides des demandeurs d'asile ainsi que la mise en place de capacités d'accueil suffisantes. L'autre volet essentiel consiste à assurer le retour rapide, qu'il soit volontaire ou forcé, des personnes qui n'ont pas besoin d'une protection internationale et qui ne remplissent donc pas les conditions requises pour être relocalisées.

Avec le soutien de la Commission européenne, la réalisation de centres de crise pleinement opérationnels sur tous les sites recensés s'améliore constamment, mais la Grèce doit prendre dans les plus brefs délais les mesures nécessaires pour achever ce qui reste à faire. La Commission continuera à soutenir les efforts fournis par les autorités grecques et évaluera les progrès accomplis, tout en continuant à appeler à une intensification des efforts à cet égard.

880 000 personnes sont arrivées en Grèce depuis le début de l'année 2015. Ce chiffre est considérable et la Commission travaille en liaison étroite avec les autorités grecques afin de les aider à faire face.



Une équipe spécialisée de la Commission travaillant sous l'autorité du directeur général du service d'appui à la réforme structurelle (SARS) de la Commission se trouve sur le terrain depuis des mois, aux côtés des autorités grecques, notamment afin d'accélérer l'accès à l'aide financière d'urgence, d'améliorer la coordination entre les différents acteurs, de lever les blocages administratifs et de faciliter le partage de connaissances sur la gestion des frontières et la relocalisation.

La Commission a contribué au lancement, le 14 décembre, du programme de subvention des loyers du HCR qui vise à fournir 20 000 places d'accueil pour les demandeurs d'asile en Grèce. La Commission apporte 80 millions d'euros provenant du budget 2016 de l'UE.



CENTRES DE CRISE

Recommandations de la Commission du 15 décembre

- Achèvement de la construction des 4 centres de crise restants
- Mise en place d'un système juridique et procédural structuré pour les débarquements et les transferts
- Mobilisation, par les États membres, des experts nécessaires pour que les centres de crise entrent en service dès que les travaux de construction seront terminés; déploiement, par la Grèce, d'un nombre suffisant de chefs d'équipe et d'un personnel de sécurité suffisant dans les zones de crise
- Actualisation des systèmes informatiques et installation de capteurs d'empreintes digitales supplémentaires
- Relevé systématique des empreintes digitales des migrants et enregistrement de ces données dans le système Eurodac
- Finalisation des travaux permettant un accès adéquat aux bases de données de sécurité à partir des centres de crise
- Accroissement, par les autorités grecques, de la présence policière dans les centres de crise afin d'y renforcer la sécurité
- Amélioration de la coordination dans les centres de crise

Progrès accomplis depuis la recommandation de décembre

- Travaux en cours aux centres de crise de Lesbos, Leros, Chios et Samos
- Début des travaux au centre de crise de Kos
- Dispositions juridiques et instructions permanentes en vigueur pour la gestion des centres de crise
- Patrouilles côtières déployées par Frontex à Lesbos, Chios et Samos
- Renforcement de la présence de Frontex et de l'EASO (461 et 13 agents); ressources supplémentaires prévues à l'ouverture de nouveaux centres de crise
- Taux de relevé des empreintes digitales passé de 8 % en septembre 2015 à 78 % en janvier 2016
- En janvier, 6 capteurs d'empreintes digitales acquis par la police grecque et déployés à Lesbos; déploiement imminent, dans les centres de crise, de 25 capteurs d'empreintes digitales acquis par l'EASO; livraison de 65 capteurs supplémentaires prévue pour la fin février
- Contrôles de sécurité effectués au moyen du système d'information Schengen (SIS) et des bases de données d'Interpol et d'Europol
- Accroissement de la présence policière encore nécessaire dans les centres de crise
- Nomination de coordonnateurs temporaires de centres de crise issus de l'armée grecque pour chaque île



CAPACITÉS D'ACCUEIL

Recommandations de la Commission du 15 décembre

- Achèvement de la construction de 7 000 places pour l'ensemble des cinq îles désignées comme centres de crise
- Mise à disposition, par les États membres, des experts nécessaires pour assurer l'entrée en service complète des centres de crise
- Poursuite de l'augmentation des capacités d'accueil conformément aux engagements pris lors de la réunion des dirigeants sur les Balkans occidentaux
- Réalisation, par les États membres, de leurs contributions via le mécanisme de protection civile
- Amélioration de l'accueil des personnes vulnérables, en particulier des enfants non accompagnés

Ce qui a été fait

- 10 447 places d'accueil en Grèce continentale et 7 181 places dans les îles de l'Égée orientale; 12 342 places supplémentaires requises pour atteindre l'objectif de 30 000 places
- Programme de subvention des loyers du HCR lancé pour 16 400 places d'accueil en Grèce continentale grâce à un financement de l'UE à hauteur de 80 millions d'euros; travaux en cours pour atteindre l'objectif de 20 000 places
- Soutien, par le HCR, de la fourniture de 7 000 places supplémentaires dans les centres de crise
- Activation du mécanisme de protection civile; offres reçues de la part de 9 États membres
- Programme de soins spécifique pour les enfants mis sur pied par l'UNICEF, le HCR et Save the Children à Kos, Lesbos et Idomeni; extension prévue à Kos et Lesbos
- Examens médicaux en vigueur dans tous les centres de crise opérationnels

RELOCALISATION



© European Commission

Recommandations de la Commission du 15 décembre

- Amélioration de la fourniture d'informations aux réfugiés sur le programme de relocalisation
- Augmentation des capacités d'enregistrement et de traitement des demandes d'asile
- Recrutement de personnel supplémentaire par le service d'asile grec
- Réduction substantielle, par les États membres, de la durée de traitement des demandes de relocalisation afin d'éviter des retraits
- Augmentation substantielle des engagements des États membres quant au nombre de places de relocalisation

Ce qui a été fait

- Service d'asile opérationnel à Lesbos; nouveau bureau ouvert à Samos; fourniture d'informations et distribution de brochures assurées par l'EASO
- 8 unités mobiles de l'EASO opérant dans les îles
- Prise en charge par l'OIM du volet opérationnel du programme de relocalisation; relocalisation de 218 personnes vers d'autres États membres de l'UE
- Recensement de 760 autres candidats à la relocalisation; 1 081 places de relocalisation mises à disposition par 15 États membres
- Engagement de 37 personnes par le service d'asile grec avant avril, un maximum de 40 postes supplémentaires devant être créés d'ici le mois de juin; d'autres engagements possibles d'ici janvier 2017
- Recommandation faite aux États membres d'appliquer strictement les critères prévus par la décision du Conseil lorsqu'ils rejettent des demandes de relocalisation

RETOUR

Recommandations de la Commission du 15 décembre

- Élaboration d'une stratégie claire pour les retours forcés désignant les pays tiers prioritaires
- Accélération du rythme des retours forcés et des retours volontaires
- Amélioration des conditions de vie dans les centres fermés de rétention préalable à l'éloignement
- Diffusion d'informations sur l'aide au retour volontaire parmi les migrants dans les zones de crise
- Intensification de la coopération de la Commission avec les pays tiers en matière de réadmission

Ce qui a été fait

- Élaboration d'une stratégie claire pour les retours forcés désignant les pays tiers prioritaires
- Accélération du rythme des retours forcés et des retours volontaires
- Amélioration des conditions de vie dans les centres fermés de rétention préalable à l'éloignement
- Diffusion d'informations sur l'aide au retour volontaire parmi les migrants dans les zones de crise
- Intensification de la coopération de la Commission avec les pays tiers en matière de réadmission

AMÉLIORER LA GESTION DES FRONTIÈRES

Recommandations de la Commission du 15 décembre

- Engagement des États membres à mettre à disposition des effectifs et des équipements afin d'assurer le bon déroulement des opérations de Frontex
- Définition et exécution du déploiement d'une opération de Frontex à la frontière nord de la Grèce

Ce qui a été fait

- Déploiement de Frontex lancé dans la région d'Idomeni près de la frontière entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine; déploiement prévu de ressources supplémentaires
- Déploiement et action, dans les îles de la mer Égée, de l'équipe d'intervention rapide aux frontières (RABIT), composée de 775 experts (302 déployés par les États membres et 201 par la Grèce)
- Fourniture de 83 % du personnel requis pour les opérations de Frontex annoncée par les États membres

AIDE FINANCIÈRE

- La Commission a accordé **42 millions d'euros** sous forme d'aide financière d'urgence.
- La Commission a débloqué **509,4 millions d'euros** pour les migrations et la gestion des frontières sur la période 2014-2020 afin de faciliter l'accueil en Grèce ainsi que les retours et la relocalisation au départ de cet État membre.



La Commission a débloqué un total de 104 millions d'euros en faveur de l'OIM et du HCR afin de soutenir le processus de relocalisation et les capacités d'accueil en Grèce.